

Consternation et incompréhension

suite au refus des syndicats représentatifs de se prononcer sur l'instauration d'une journée officielle pour célébrer la mémoire de Samuel Paty et de Dominique Bernard ainsi que les valeurs qu'ils incarnaient.



CSE - séance du 7 novembre 2024

L'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty le 16 octobre 2020, puis celui du professeur de lettres Dominique Bernard le 13 octobre 2023, tous deux victimes de terroristes islamistes, ont profondément meurtri l'institution scolaire, touchée au cœur de sa mission historique la plus fondamentale : la transmission du savoir émancipateur et la culture de l'esprit critique, qui sont les conditions nécessaires et suffisantes de la liberté de penser, valeur cardinale de la République.

Chaque année depuis octobre 2020, le ou la ministre de l'éducation demande d'organiser à cette date une minute de silence « selon les horaires et modalités que les équipes pédagogiques jugeront les plus appropriés », suivie d'un temps d'analyse et de réflexion qui, faute de cadrage suffisant puisqu'une fois encore « laissé au choix des équipes en fonction de leurs situations respectives », est loin d'avoir lieu partout.

Il est profondément blessant pour la communauté éducative en général et pour les personnels enseignants en particulier que **le déroulement de ces commémorations procure un nouveau marronnier à des journalistes en quête de « buzz » qui scrutent désormais le moindre incident ou les moindres difficultés afin de les monter en épingle. L'absence de cadrage ministériel y est pour beaucoup.** Il est anormal, pour ne pas dire indécent, que l'institution se défausse sur « les équipes » de ses responsabilités en la matière. S'il est normal de leur laisser le choix des modalités et de la mise en œuvre concrète, il est en revanche de la seule responsabilité du ministère d'en fixer le cadre et d'en affirmer le caractère obligatoire.

Vous avez été très nombreux à nous faire part de votre malaise et de votre désappointement à propos de la minute de silence non respectée ici ou expédiée en catimini là et, de façon plus générale, à propos du manque de solennité ainsi que de l'absence de tout moment d'analyse et de réflexion. C'est pourquoi Action & Démocratie a proposé au Conseil supérieur de l'éducation d'adopter un vœu, inspiré par l'avis du Conseil des sages de la laïcité du 3 janvier 2022, demandant à l'administration de fixer officiellement une journée, inscrite comme telle dans l'emploi du temps ainsi que dans le calendrier scolaire, non seulement dans le but de commémorer de façon solennelle et digne l'assassinat de ces deux professeurs, mais aussi dans celui de rassembler *partout et sans aucune exception* les membres de la communauté éducative autour des valeurs et principes dont ces deux professeurs étaient l'incarnation et pour lesquels ils sont morts.

Voici le texte du vœu :

« Le Conseil supérieur de l'éducation demande que chaque année, dans la semaine du 13 au 16 octobre, une journée entière du temps scolaire soit consacrée à la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et Dominique Bernard. Cette journée doit être une obligation pour tous. Elle aura notamment pour finalité de rassembler les membres de la communauté éducative autour des valeurs fondatrices de la République et de leur transmission. »

La majorité des organisations syndicales représentatives a refusé de prendre part au vote en prétextant contre toute vraisemblance que ce vœu aurait pour effet de restreindre la liberté pédagogique et l'autonomie des « équipes »...

Dans ces conditions, seules les voix pour et contre sont comptabilisées. Le vœu ayant obtenu **6 voix pour** (dont AD et les lycéens) et **8 voix contre** (dont la CFDT) a donc reçu un avis défavorable, avec **6 abstentions** (dont le SNALC) et... **49 refus de vote** (dont la FSU, la CGT, FO, UNSA) !

Comprenne qui pourra...

Conseil supérieur de l'éducation

Séance du 7 novembre 2024

Vœu général présenté par la CFE-CGC (Action & Démocratie)

Vœu :

« Le Conseil supérieur de l'éducation demande que chaque année, dans la semaine du 13 au 16 octobre, une journée entière du temps scolaire soit consacrée à la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et Dominique Bernard. Cette journée doit être une obligation pour tous. Elle aura notamment pour finalité de rassembler les membres de la communauté éducative autour des valeurs fondatrices de la République et de leur transmission. »

Exposé des motifs :

L'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty le 16 octobre 2020, puis celui du professeur de lettres Dominique Bernard le 13 octobre 2023, tous deux victimes de terroristes islamistes, ont profondément meurtri l'institution scolaire, touchée au cœur de sa mission historique la plus fondamentale : la transmission du savoir émancipateur et la culture de l'esprit critique, qui sont les conditions nécessaires et suffisantes de la liberté de penser, valeur cardinale de la République.

Chaque année depuis octobre 2020, le ou la ministre de l'éducation demande d'organiser à cette date une minute de silence « selon les horaires et modalités que les équipes pédagogiques jugeront les plus appropriés », suivie d'un temps d'analyse et de réflexion qui, faute de cadrage suffisant puisqu'une fois encore « laissé au choix des équipes en fonction de leurs situations respectives », est loin d'avoir lieu partout.

Il est profondément blessant pour la communauté éducative en général et pour les personnels enseignants en particulier que le déroulement de ces commémorations procure un nouveau marronnier à des journalistes en quête de « buzz » qui scrutent désormais le moindre incident ou les moindres difficultés afin de les monter en épingle. L'absence de cadrage ministériel y est pour beaucoup. Il est anormal, pour ne pas dire indécent, que l'institution se défausse sur « les équipes » de ses responsabilités en la matière. S'il est normal de leur laisser le choix des modalités et de la mise en œuvre concrète, il est en revanche de la responsabilité du ministère d'en fixer le cadre et d'en affirmer le caractère obligatoire.

Le Conseil supérieur de l'éducation, suivant sur ce point l'avis du Conseil des sages de la laïcité du 3 janvier 2022, demande donc à l'administration de prévoir une journée officielle, inscrite comme telle dans l'emploi du temps ainsi que dans le calendrier scolaire, et destinée non seulement à commémorer de façon solennelle et digne l'assassinat de ces deux professeurs, mais aussi à unir *partout et sans aucune exception* les membres de la communauté éducative autour des valeurs et principes dont ces deux professeurs étaient l'incarnation et pour lesquels ils sont morts.

Comme pour tous les vœux adoptés par le Conseil supérieur de l'éducation, mais plus encore s'agissant de celui-ci, il sera demandé à l'administration quelles suites y ont été données lors de la prochaine séance, le 5 décembre 2024.

Secrétariat
du Conseil supérieur de l'éducation

Paris, le 8 novembre 2024

Tél. : 01.55.55.31.32 | 01.55.55.11.00
Mél. : secretariat.cse@education.gouv.fr

99, rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Avis rendu par le Conseil supérieur de l'éducation
Séance du 7 novembre 2024

Intitulé :

000-1 - Vœu général « Journée de commémoration de l'assassinat de Samuel Paty et de Dominique Bernard »

Type :

Vœu

Présentation de l'exposé
introduction :

Monsieur Matthieu FAUCHER (CFE-CGC)

Présentation du rapport
de la commission spécialisée :

Sans objet

Après discussion générale, les résultats du vote sont les suivants :

Pour :	6
Contre :	8
Abstention :	6
Refus de vote :	49

En conséquence, le sens de l'avis est le suivant :

Défavorable

Pour la ministre de l'Éducation nationale
et par délégation,
Le directeur des affaires juridiques


Guillaume ODINET



Action & Démocratie Corse / CFE – CGC

chez Union Régionale de Corse CFE - CGC

3, rue Pierre BONARDI

20090 AJACCIO

✉ aetd.corse@gmail.com

☎ [04 95 22 47 43](tel:0495224743) (UR CFE -CGC Corse)

🌐 actiondemocratiecorse.webador.fr

📱 [06 73 19 47 69](tel:0673194769) (Président Action & Démocratie de Corse)